

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

**N° 119/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

**Objet de la délibération :**  
**Voirie/Silley/Rue des Vergers :**  
**convention de délégation de**  
**maîtrise d'ouvrage**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 0
  - Dont représentés : 10
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 17
- Votants : 76

**Résultat du vote**

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit,  
Le deux juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergéy André à M. Faivre-Pierret Christophe

**Procuration**

**Excusé(e)**

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

**Absent(e)s**

Mmes Faillet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le transfert de la compétence voirie à la CCLL,
- Considérant les opérations engagées par la commune de Silley
- Vu l'estimation du coût des travaux d'aménagement voirie à Silley évaluée à 109 270.45 € HT, soit 131 124.54 € TTC.

Considérant que la part des travaux de compétence communautaire est de 44 934.00 € HT et que celle des travaux communaux est de 64 336.45 € HT,

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité :

- Délégué sa compétence à la commune pour cette opération,
- Valide cette répartition des charges dont les montants seront affinés au fur et à mesure de l'avancement des travaux,
- Autorise le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en ce sens.

Préfecture du Doubs

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes  
Loue Lison

7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNAIS

Reçu le 25 JUL. 2018



Contrôle de légalité